

## La Mauresse de Moret

Dominique Casajus

## ▶ To cite this version:

Dominique Casajus. La Mauresse de Moret. Culture & Patrimoine. La revue des Amis de Moret et de sa Région, 2022, 243, pp.20-26. hal-03878476

# HAL Id: hal-03878476 https://hal.science/hal-03878476v1

Submitted on 22 Dec 2022

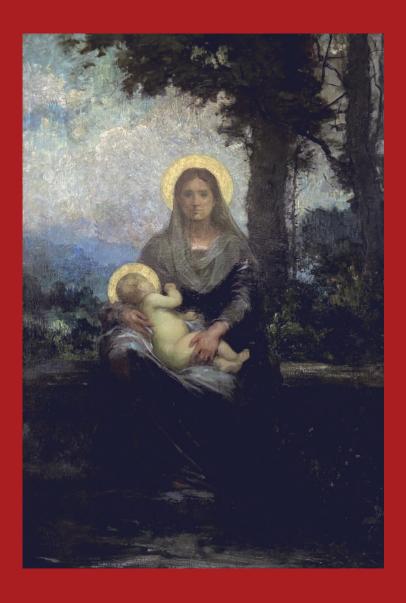
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Culture & Patrimoine

La revue des Amis de Moret et de sa Région



4<sup>ème</sup> trimestre 2022 – n° 243

Numéro: 6,50 Euros – Dépôt légal décembre 2022 – ISSN 2106-9999



# Culture & Patrimoine

La revue des Amis de Moret et de sa Région

Histoire régionale – ethnologie régionale archéologie – beaux-arts – généalogie

## Directeur :

M. Jérôme de Roys

## Rédacteur en chef:

M. Jérôme de Roys

#### Comité de rédaction n°243 :

Mme Andrée Blondin Mme Marie-Jo Bonhomme M. Dominique Casajus M. Jérôme de Roys Mme Brigitte Tremeray

En vertu de la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, relative au code de la propriété intellectuelle (partie législative, 1êre partie, art. L. 111-1 et L. 121-1), l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Par ailleurs, toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4).

Toute édition, reproduction ou représentation d'une œuvre de l'esprit faite en violation des droits de l'auteur, tels que définis par la loi, est un délit de contrefaçon puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 915 à 18300 Euros (art. L. 335-1 à 3).

La copie strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise est autorisée, ainsi que les analyses et les courtes citations, sous réserve de la mention d'éléments suffisants d'identification de la source (art. L. 211-3).

Les opinions exprimées dans les divers travaux que publie Culture & Patrimoine La revue des Amis de Moretet de sa Région n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Sauf mention particulière, les illustrations proviennent de la collection des auteurs.

#### Impression:

Hélio Service 86, rue de la Houzelle 77250 Veneux-les-Sablons Tél.: 01 64 70 50 20 Fax: 01 64 70 50 30

N° Com. Paritaire 63140 Numéro ISSN 2106 - 9999

# Les Amis de Moret et de sa Région

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Fondée en 1925 par M. et M<sup>me</sup> Eugène Moussoir et affiliée à la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France

## 19, rue des Granges 77250 MORET-SUR-LOING

Tel: 01 64 23 01 08

Site Internet : <a href="http://www.lesamisdemoret.fr">http://www.lesamisdemoret.fr</a>
Courriel : <a href="lesamisdemoret@orange.fr">lesamisdemoret@orange.fr</a>

#### Anciens présidents :

M. le Docteur Moussoir (†), M. Max Brézol (†), M. Claude Prieur (†), M. Bernard Hattier (†), M. Roger Bretonnet(†), M. Jean-Pierre Aunier (†), M. Roger De Barros, M. Luc Paylot (†)

#### Présidents d'honneur :

M. le Maire de Moret-Loing et Orvanne, M. le Maire de Saint-Mammès, M. le Président de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

#### Membres d'honneur :

M. Georges Lioret (†), M. Emmanuel Deborde de Montcorin (†), M. Albert Bray (†), M. Gaston Brosset (†), M<sup>me</sup> Marie Lathière (†), M<sup>me</sup>Denise Sucases (†), Mme Claire Keller(†), M. Roger Mandion (†), M. André Regard (†), M. Claude Cherrier(†)

**Président :** M. Jérôme de Roys

**Vice-Présidente :** M<sup>me</sup> Andrée Blondin **Vice-Président :** M. Alain Laidet

Secrétaires: M<sup>me</sup> Jacqueline Angleraud, M<sup>me</sup> Marie-Jo Bonhomme

**Trésorière :** M<sup>me</sup> Geneviève Pons

## Administrateurs:

M<sup>mes</sup> Jacqueline Angleraud, Andrée Blondin, Marie-Jo Bonhomme, Régine Dubos, Marie-Claude Paylot, Geneviève Pons, Brigitte Tremeray, M<sup>rs</sup> Dominique Casajus, Maurice Duffault, Alain Laidet, Jérôme de Roys.

#### Membres associés :

M<sup>me</sup> Michèle Fanica M. Claude-Clément Perrot.

#### **Correspondants:**

M<sup>me</sup> Claudine Bérasatégui pour Montigny-sur-Loing

•••

## Vous trouverez également cette revue :

**Moret-sur-Loing**: Maison de la Presse – 57, rue Grande à Moret-sur-Loing

Numéro 6,50 Euros – Numéro par poste 8,00 Euros – Abonnement annuel 25 Euros

# Sommaire

Éditorial	3
Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, marquise de Vardes 2 <sup>ème</sup> partie	4
Comment vivait-on à l'époque de Jacqueline de Bueil	15
La Mauresse de Moret. À propos d'un livre récent	20
Les calendriers	27
Les temps préhistoriques dans le pays de Moret (extrait)	30
Événement à Villecerf. Baptême de la Tour de Trin	33
Un poème de Luc Paylot	35
Agenda du 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	36

PHOTO DE COUVERTURE : Le Sommeil de l'Enfant Jésus, par Eugène Thirion (1839-1910), 1909, huile sur toile, 131x82 cm. Ce tableau, situé à l'origine à côté de l'autel de la Vierge, dans le transept nord de l'église de Moret, est en cours de restauration.

# La Mauresse de Moret. À propos d'un livre récent



Parmi toutes les dames ayant jadis vécu à Moret, il en est peut-être de plus illustres, mais certainement pas de plus mystérieuse que celle qu'on a pris l'habitude d'appeler *la Mauresse*. Si je ne prétends pas lever le mystère, il me paraît utile de proposer ici un bref état de la question, et ce sera aussi une manière de rendre compte d'un récent ouvrage, non dénué d'intérêt mais dont une présentation confuse rend l'utilisation difficile. J'espère donc que le présent article, sans être une recension à proprement parler, facilitera l'accès aux données exposées dans ce livre, le dernier en date à ma connaissance de tous ceux que notre mystérieuse concitoyenne a déjà inspirés¹.

La plus ancienne mention de la Mauresse de Moret – si du moins l'on s'en tient à celles qui ne se réduisent pas à quelques mots – est sans doute l'une des additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau. On sait que le marquis de Dangeau a tenu de 1684 à 1720 un journal où il notait scrupuleusement les menus faits de la vie de la Cour. En 1729, son petit-fils, duc de Luynes, permit à Saint-Simon de faire copier le manuscrit, et la copie, couverte d'additions que le mémorialiste dicta à son secrétaire, aura été, pour partie, la matière première des *Mémoires*. Ces additions ont été rédigées entre 1729 et 1738², ce qui donne une fourchette de dates pour le fragment qu'on va lire. Là où Dangeau avait écrit, le 21 septembre 1697 : « La princesse³ alla à Moret, dans un couvent où madame de Maintenon étoit allée dès le matin », Saint-Simon a ajouté :

Ce couvent de Moret est une énigme qui n'est pas encore mise au net. C'est un petit couvent borgne, où étoit professe une Moresse inconnue à tout le monde, hors à Bontemps, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Versailles, par qui les choses de secret domestique passoient de tout temps. Il avoit payé une dot qui ne se disoit point, payoit exactement une grosse pension, avoit soin de plus que rien de nécessaire ne manquât à cette Moresse, ni rien même de ce que l'abondance d'une religieuse peut désirer. Madame de Maintenon y alloit très-souvent de Fontainebleau et prenoit soin du bien-être du couvent, où la feue reine alloit souvent, et donnoit ou procuroit beaucoup. Ni elle, ni madame de Maintenon après elle, ne montroient pas un soin direct de la Moresse et ne la voyoient pas exactement toutes les fois qu'ils [sic] alloient à ce couvent; mais ils l'y voyoient souvent, avoient une attention fort grande à sa conduite et à celle que les supérieures avoient avec elle, et la Moresse étoit là avec plus de considération et de soins que la personne la plus connue et la plus distinguée. Monseigneur<sup>4</sup> y a été une fois ou deux, et les princes ses enfants, et l'ont demandée, et elle-même se prévaloit fort du mystère de ce qu'elle étoit, joint aux soins qu'on prenoit d'elle. Beaucoup de gens ont cru qu'elle étoit fille du roi et de la reine, que sa couleur avoit fait cacher et passer sa couche pour une fausse couche, et quoiqu'elle vécut là régulièrement, on s'apercevoit bien en elle d'une vocation aidée [= une vocation forcée].<sup>5</sup>

Dangeau avait été bien moins disert, ce en quoi Serge Aroles voit la marque d'un « manque de courage<sup>6</sup> », mais je crois que cette discrétion s'explique bien plus simplement : Dangeau écrit en greffier, note platement ce qu'il a sous les yeux sans chercher à regarder derrière le décor, ce qui n'est pas du tout le cas du petit duc.

Il n'est pas utile de citer intégralement ce que l'« addition » est devenue dans le texte définitif des *Mémoires*, les modifications n'étant que stylistiques. Contentons-nous de ces trois fragments :

On fut étonné à Fontainebleau cette année qu'à peine la Princesse (car elle ne fut mariée qu'à son retour<sup>7</sup>) y fut arrivée, que Mme de Maintenon la fit aller à un petit couvent borgne de Moret, où le lieu ne pouvait l'amuser, ni aucune des religieuses dont il n'y en avait pas une de connue. Elle y alla plusieurs fois pendant le voyage, et cela réveilla la curiosité et les bruits. [...] Monseigneur y a été quelquefois [au couvent de Moret], et les princes ses enfants une ou deux fois, et tous ont demandé et vu la Mauresse avec bonté. [...] Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment : « C'est mon frère qui chasse. »<sup>8</sup>

Voilà donc une personne pour qui la reine (morte en 1683) puis, après elle, l'épouse secrète du roi, ont toutes les sollicitudes, que le prince héritier et ses enfants viennent voir « avec bonté », et sur laquelle le roi lui-même veille, par l'intermédiaire de son discret serviteur de l'ombre. Le très modeste couvent (le qualifier de «borgne» est une de ces méchancetés dont Saint-Simon est coutumier) où elle réside reçoit à l'automne de 1697 plusieurs visites d'une très ieune princesse (elle a douze ans) à peine arrivée en France pour épouser le petit dauphin, duc de Bourgogne, et à laquelle on montre tout ce qu'il peut y avoir d'intéressant dans le pays où elle va désormais résider et où, tous l'espèrent, elle règnera un jour. On comprend que les courtisans s'interrogent... et jasent.

D'où Saint-Simon tient-il ses informations? De la rumeur sans doute, peut-être aussi de son épouse, qui compta parmi les rares dames admises dans le proche entourage de Marie-Adélaïde de Savoie lors du séjour de la Cour à Fontainebleau en 1697<sup>9</sup>. Il ne sait cependant pas tout, puisqu'il ignore le montant



de la dot versée pour la couventine de Moret, mais Voltaire, lui, prétend le savoir. Voici ce qu'il écrit dans son *Siècle de Louis XIV*, pour lequel il avait commencé à assembler de la documentation dès 1728-1729<sup>10</sup>:

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret d'être sa fille. Elle était extrêmement bazanée [sic], et d'ailleurs lui ressemblait\*. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance, lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; & voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend une dame de votre élévation, de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote. 11

Voltaire s'accorde assez bien ici avec Saint-Simon – que, soit dit en passant, il n'a pas pu lire – avec tout de même une nuance : la mauresse passe pour « fille du roi et de la reine » chez l'un, elle est soupçonnée d'être fille du roi (« sa fille ») chez l'autre, sans qu'il soit question de la reine, et notre philosophe dit cela juste après avoir dressé un rapide décompte des enfants légitimes, puis illégitimes du roi.

Dans l'édition de 1768 utilisée ici (voir note 11), l'astérisque dans le texte renvoie à la note suivante : « L'auteur l'a vuë avec monsieur de *Caumartin*, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer à l'intérieur du couvent<sup>12</sup>. » Cette note est absente des éditions les plus anciennes de l'ouvrage, et les éditions plus tardives<sup>13</sup> la présentent comme étant de Voltaire lui-même. Admettons donc jusqu'à plus ample informé que ces éditeurs tardifs sont bien renseignés et qu'elle est effectivement de lui et non d'un copiste ultérieur. Admettons aussi qu'elle est véridique, ce que, après tout, rien ne garantit. Cette visite au couvent de Moret remonterait alors très probablement à l'époque où Voltaire était l'hôte de Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin (1653-1720) au château de Saint-Ange à Villecerf, c'est-à-dire soit en 1714, soit en 1717, et date en tout cas au plus tard de 1720. Je m'étonne tout de même qu'un jeune homme qui, pour dire le moins, n'avait pas dû avoir beaucoup d'occasions de voir le vieux roi (qui est mort en 1715) puisse juger que la mauresse lui ressemblait. Peut-être fait-il part de l'opinion de Caumartin. Les auteurs d'une récente édition du *Siècle de Louis XIV* pensent d'ailleurs que c'est par Caumartin qu'il a appris le montant de la dot reçue par la mauresse<sup>14</sup>.

En 1719, c'est-à-dire à peu près à la même époque, la Princesse palatine, deuxième épouse de Monsieur, le frère cadet de Louis XIV, fait elle aussi état, dans une lettre, de la rumeur rapportée par Saint-Simon, mais pour la réfuter avec force :

Il est très-faux que la Reine ait mis au monde une négresse. Feu Monsieur, qui a été présent, m'a dit que la petite Princesse, dont Sa Majesté accoucha, étoit fort laide, mais pas noire du tout. On ne peut tirer de la tête du peuple que cet enfant ne vive encore, & ne soit dans un couvent près de Fontainebleau, à Moret; mais il est très certain que cet enfant est mort, & que toute la Cour l'a vu mourir. <sup>15</sup>

La « petite Princesse » sur lequel ce bruit a couru est Marie-Anne de France, à laquelle la reine a donné le jour le 16 novembre 1664 au terme d'un accouchement difficile et qui serait morte le 26 du mois suivant. L'une des plus anciennes allusions à cette naissance apparaît dans un roman anonyme paru en 1667 en Hollande et qui a connu plusieurs rééditions ultérieures, souvent dans des volumes où il était annexé à l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin<sup>16</sup>. Le roman retrace sous le titre *Histoire du palais royal* les amours de Louis XIV et Louise de la Vallière. Nous sommes à un passage où madame de Montauzier tente de convaincre la reine d'accepter de faire bonne figure à sa rivale :

Mais Madame, interrompit la Reyne, le moyen de voir cette fille ? j'aime le Roy, & le Roy n'ayme qu'elle ; le Roy, qui estoit aux escoutes entra brusquemment, sa veuë surprit si fort la Reyne, qu'elle en rougit, & saigna du nez ; de manière qu'elle se servit de ce prétexte pour sortir. *Trois jours après elle accoucha d'une petite moresse, dont elle pensa mourir*, toute la cour fut en prières, la Reyne mère fondoit en larmes auprès de son lit, le Roy en parut triste, mais il ne discontinua pas de voir la Vallière en secret, & de luy donner mille & mille marques de son amour.<sup>17</sup>

Il s'agit certes d'un roman, qu'on ne peut tenir pour une source historique fiable même s'il brode sur des faits attestés par ailleurs, comme on va le voir. Mais il laisse au moins deviner qu'on racontait dès cette époque que la reine avait accouché d'une « moresse ». Dans une réédition ultérieure, le passage que j'ai mis en italiques est devenu : « Trois jours après elle accoucha d'une petite Moresque velue qui pensa la faire mourir¹8 », et l'éditeur l'assortit de cette note : « Nous sommes maintenant en 1667. Le 2 janvier de cette année, la reine eut une fille, qui porta son nom, Marie-Thérèse, et mourut le 1er mars 1672. — Qu'elle fût noire et velue, nous ne trouvons pas ailleurs ce renseignement. » Les éditeurs sont parfois bien mal renseignés. À l'évidence, le roman fait allusion à la difficile naissance de Marie-Anne en 1664 et non à celle de Marie-Thérèse en 1667. Le roi y est d'ailleurs décrit comme plein de passion pour Louise de la Vallière alors que, en 1667, sa liaison avec elle était sur le point de prendre fin.



On peut citer deux autres allusions à la naissance d'une fille « moresque » ou « Maure » de la reine. L'une est due à mademoiselle de Montpensier (dite la grande Mademoiselle), la cousine germaine du roi qui est entrée dans l'histoire comme ayant fait donner les canons de la Bastille contre les troupes royales pour protéger la retraite de son autre cousin, ce frondeur de Condé. Je suis dans le passage qui suit une édition de 1857, dont l'auteur dit avoir suivi manuscrit autographe de la princesse.

Il me prit en grand rhume. La reine tomba malade et accoucha et à huit mois, ayant de grands accès de fièvre tierce. Ce rhume m'empêcha de partir; car j'ai toujours fort aimé ma santé. Après sa couche, sa fièvre continua; elle fut si

mal qu'elle reçut Notre-Seigneur. Cette nouvelle alarma fort. Dès que je fus en état de partir, je m'en allai à Paris ; j'y arrivai un peu avant Noël. [...] Monsieur me conta l'effroi que l'on avait eu sur la maladie de la reine, le monde qui étoit au Louvre lorsqu'on lui apporta Notre-Seigneur, et comme M. l'abbé de Gordes, présentement évêque de Langres, son premier aumônier, s'étoit évanoui d'affliction ; que M. le Prince [le Prince de Condé] avoit ri, et tout le monde ensuite ; que la reine avoit fait une mine (je ne m'en étonnai pas ; quand on est dans cet état et que l'on voit rire, on n'est pas trop aise) ; que la fille, dont elle étoit accouchée, ressemblait [sic] un petit maure, que M. de Beaufort avoit amené, qui étoit fort joli, qui étoit toujours avec la reine, que quand l'on s'étoit souvenu que l'enfant y pourroit ressembler, on l'avoit ôté, mais qu'il n'étoit plus temps ; que la petite fille étoit horrible ; qu'elle ne vivrait pas ; que je me gardasse bien de le dire à la reine ni qu'elle mourroit. 19

La croyance selon laquelle une femme pouvait donner naissance à un enfant noir simplement pour avoir eu dans son entourage une personne noire au cours de sa grossesse n'était pas inconnue à l'époque. Monsieur la partageait-il, ou a-t-il voulu expliquer cette surprenante naissance d'une façon qui sauve l'honneur de la reine, je ne saurais le dire. Notons en tout cas que ces lignes sont très postérieures aux faits qu'elles évoquent puisque l'éditeur des *Mémoires* de la grande Mademoiselle signale qu'elle les a écrites en 1677. Là encore, ce passage a connu plusieurs versions. Un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale donne de ses dernières lignes une version tronquée et un peu incohérente, comme si le copiste avait hésité à recopier l'entièreté de ce qu'il avait sous les yeux :

... & que l'Enfant dont elle avoit acouché ressembloit à un petit nain que Mr de Beaufort avoit amené des pays étrangers un petit More qu'elle avoit toujours avec elle qu'il étoit bien fait dans son espèce de Nain et de maure que cette fille n'estoit pas en état de pouvoir vivre, que je n'en parlasse pas à la reine...<sup>20</sup>

Autre relation de cette naissance, elle aussi très postérieure aux faits, qui explique autrement la couleur de la petite princesse. Elle est due au duc de Luynes déjà cité, qui était avec son épouse un des familiers de la reine Marie Leszczynska, épouse de Louis XV :



On a parlé longtemps d'une religieuse mauresque qui étoit dans le couvent de Moret, près Fontainebleau, et qui s'étoit imaginé être fille de France. On lui avoit persuadé que la reine Marie-Thérèse étoit accouchée d'elle, et que la singulière couleur de sa peau avoit déterminé à la mettre dans un couvent. La Reine [Marie Leszczynska] m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en avoit parlé à Mme la princesse de Conty [sic], fille légitimée de Louis XIV, et que Mme la princesse de Conty lui avoit dit qu'effectivement la reine Marie-Thérèse étoit accouchée d'une fille dont le visage étoit tout à fait violet, et même noir, parce qu'elle avoit apparemment beaucoup souffert en venant au monde; mais que cette fille mourut peu de temps après ; que le nommé la Roche, concierge de la Ménagerie, avoit dans ce temps-là un Maure et une Mauresque ; que cette Mauresque accoucha d'une fille ; que les père et mère, en étant assez embarrassés, en parlèrent à Mme de Maintenon, qui en eut pitié et en fit prendre soin ; qu'elle la mit dans le couvent de Moret et la recommanda beaucoup, et que c'étoit là l'origine de la fable qu'on avoit imaginée.<sup>21</sup>

Tout paraît s'expliquer, et l'énigme se dissiper. Mais il s'agit là de lignes écrites le 17 décembre 1756, et le témoignage rapporté y est au moins de deuxième main :

la reine d'alors rapporte les propos de la princesse de Conti, née en 1666 des amours de Louis XIV et Louise de la Vallière et morte en 1739. C'est donc le témoignage d'une femme morte depuis près de vingt ans au moment où le duc de Luyne le rapporte, et qui n'a pas été témoin des faits dont elle parle puisqu'elle est née deux ans après qu'ils se sont déroulés.

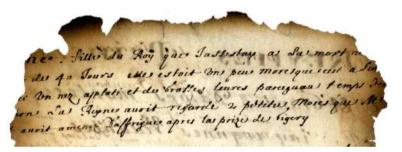
Alors, fille naturelle de Louis XIV comme semblait le penser Voltaire ? Fille de la reine qu'on aurait discrètement fait disparaître dans un petit couvent à cause de sa couleur, comme le voudrait la rumeur contre laquelle s'insurge la princesse palatine ? Fille d'un couple de domestiques du responsable de la ménagerie de Versailles comme l'a raconté la princesse de Conti ?

Aucun de ces scénarios n'est pleinement satisfaisant<sup>22</sup>. Qu'une maîtresse noire du roi ait donné naissance à une petite fille qu'on aurait cachée dans un couvent n'est pas chose impossible. Mais si l'on comprendrait alors que le roi lui fasse verser une pension, comment expliquer que le prince héritier et ses fils, et même la reine, qui souffrait beaucoup des infidélités de son royal époux, soient venus à plusieurs reprises lui rendre visite ?

Quant au scénario contre lequel la princesse palatine s'insurge, j'ai du mal à lui prêter foi, même si je sais que le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Il faudrait imaginer que l'enfant inhumé en grande cérémonie le 27 décembre 1664<sup>23</sup> n'était pas l'enfant de la reine, mais un petit cadavre qu'on lui aurait substitué. C'est pourtant le scénario retenu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par de nombreux journalistes ou historiens le plus souvent amateurs.

Serge Aroles affirme qu'il est en mesure d'écarter définitivement ce scénario puisqu'un document déposé aux archives du Vatican établirait que la Mauresse est née vers 1658 <sup>24</sup>. Malheureusement, son livre ne contient pas ce document. Il en contient cependant un autre, qui pourrait bien suffire à écarter la thèse d'une substitution d'enfant : un petit papier manuscrit à demi calciné conservé par la bibliothèque municipale de Chartres où il a échappé miraculeusement aux incendies causés par les bombardements de 1944. Le texte est de la plume de l'abbé Laurent Bouchet (1618-1695), un fantasque personnage qui n'est pas inconnu des historiens. On sait qu'il fut nommé dans les années 1660 Confesseur des Nourrices de la Cour, et semble comme tel avoir été admis dans l'intimité des enfants royaux puisqu'il raconte avoir appris à Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur née en 1662, à « faire le signe de la Croix »<sup>25</sup>. Il a passé les vingt dernières années de sa vie à Nogent-le-roi, au nord du diocèse de Chartres, en tant que prêtre habitué, semi-retraite studieuse qu'il a consacrée, entre autres choses, à la rédaction d'un énorme dictionnaire resté manuscrit<sup>26</sup>. J'ai quelques raisons de supposer que le fragment exhumé par Serge Aroles faisait partie de ce manuscrit<sup>27</sup>.

Lisons la reconstitution qu'il fait figurer sous une photographie assez lisible du document :



« [Marie An]ne. Fille du Roy que Jassistay a sa mort n[etant] [âgée que] de 40 Jours elle estoit un peu Moresque cest a Sca[voir] [av]ec un nez applati et des Grosses levres parcequau temps de [la] [concept]ion La Reyne avoit regardé 2 petites Mores<sup>28</sup> que M [de] Beaufor]t avoit amenez d'affrique apres la prize de Gigery<sup>29</sup> ».

Nous aurions donc la preuve que la petite fille mise au monde par la reine est effectivement morte peu après sa naissance, et qu'elle ne peut donc avoir été la pensionnaire de Moret. Notons tout de même que les fragments entre crochets (c'est-à-dire tous les noms propres du texte, hormis Gigery) sont une reconstitution de l'auteur car ils se situaient sur la partie détruite par les flammes. La reconstitution paraît cependant plausible.

Reste le scénario accrédité par la princesse de Conti. Serge Aroles affirme être en mesure de l'écarter lui aussi. À vrai dire, dans les extraits de registres paroissiaux dont il livre les photographies pour appuyer son propos, on lit seulement que les nommés Emmanuel « de la ménagerie » et Élisabeth, tous deux « de nation » more, ont été mariés en 1672 et ont eu une fille en 1672<sup>30</sup>. Mais il invoque par ailleurs des pièces, provenant des archives de l'Inde et du Portugal, qui attesteraient que ladite Élisabeth n'est venue en France qu'en 1667. Ce qui éliminerait en principe le troisième scénario, encore que rien n'exclut, connaissant les usages de l'époque, qu'il y ait eu d'autres serviteurs « mores » à la ménagerie. Ces pièces d'archives sont malheureusement absentes du livre, là encore.

Pour ce qui est de la pension versée à la Mauresse, Serge Aroles produit plusieurs documents qui confirment que le couvent était l'objet de toutes les attentions. Par ailleurs, outre tous ceux qui font état de dons importants faits au couvent, il cite, tirée des registres de la comptabilité royale de l'année 1665, une note ainsi libellée :

och ambre du roy la somme de deux com funcio que samaico le suy a ordonne pomo anois e striber concamana se strina o stad.

Au S[ieur] Bontemps l'un des premiers valets de chambre du roy la somme de deux cents livres que Sa maiesté luy a ordonnée pour avoir esté de S. germain en laye a moret pour affaires concernant le Service de Sa dite ma[ies]té et pour son retour audit S. Germain.<sup>31</sup>

L'auteur voit là la preuve que Bontemps est venu à Moret pour y déposer la Mauresse, dont il affirme par ailleurs, comme on l'a vu, qu'elle est née 7 ans plus tôt. Le même Bontemps ayant été indemnisé pour un autre voyage fait la même année à l'abbaye de Fontevraud, l'auteur poursuit sur un assez beau morceau d'imagination : le zélé serviteur du roi aurait d'abord voulu déposer l'enfant à l'abbaye de Fontevraud et y aurait renoncé après s'être avisé que c'était là un lieu trop couru pour qu'il soit prudent d'y installer une enfant qui devait rester ignorée du monde<sup>32</sup>. Ce n'est certes pas impossible mais les sources citées ne permettent pas de l'affirmer. J'ajouterai même, si je pouvais oublier un instant mon peu de faveur pour le deuxième scénario, que ceux qui le défendent n'auraient pas de peine à exploiter le fait que ces voyages ont tous deux eu lieu en 1665. Je les entends d'ici clamer que, si Bontemps est venu à Moret cette année, c'est justement pour y déposer l'enfant né le 16 novembre de l'année précédente. D'autant plus, renchériraient-ils perfidement, que Serge Aroles nous apprend par ailleurs que le nain qu'on a, selon la grande Mademoiselle, « ôté » précipitamment de l'entourage de la reine est mort « accidentellement » en cette même année 1665.

Voilà beaucoup, diront certains, sur des faits bien menus qui n'ont pas bouleversé l'histoire. Mais Voltaire leur a répondu par avance juste après le passage que j'ai cité plus haut : « Tant de détails pourraient rebuter un philosophe, mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la postérité. » \*

## **Dominique CASAJUS**

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Serge Aroles, *Archives secrètes du Vatican et archives de douze pays. Homme au masque de fer et mauresse de Moret, enfants métis de Louis XIV*, Paris, L'Harmattan, 2021. Serge Aroles est le pseudonyme d'un historien amateur qui s'est intéressé à divers dossiers réputés énigmatiques.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'éditeur des *Mémoires* pour la Pléiade estime que Saint-Simon a dicté ses additions à partir de 1729 ou 1730 (Saint-Simon, *Mémoires 1691-1701. Additions au Journal de Dangeau*, Paris, Gallimard, 1983, I : 1592, note 1). Les éditeurs du *Journal de Dangeau* pensent que cette dictée a commencé en 1734 (Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau avec les additions du duc de Saint-Simon*, Paris, Firmin Didot Frères, 1854-1860, XVIII : 487).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dangeau et Saint-Simon (lequel met une majuscule à « Princesse ») appellent ainsi Marie-Adelaïde de Savoie, qui venait alors d'arriver en France pour épouser bientôt l'aîné des petits-fils de Louis XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « Monseigneur » est le fils aîné de Louis XIV et, à ce titre, le prince héritier.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Dangeau, op. cit., 1854-1860, VI: 193-194.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Aroles, op. cit., 2021: 41.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le mariage eut lieu le 7 décembre 1697, une fois la cour revenue à Versailles (Saint-Simon, *op. cit.*, 1983 : 434).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Saint-Simon, op. cit., 1983, I: 446-447.

<sup>9</sup> *Id.* : 431.

- Voir le dossier rassemblé par le Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, en ligne : https://c18.net/vo/vo textes siecle.php?div1=45
- <sup>11</sup> Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, s. l., 1668, II : 402-403 (italiques de Voltaire). L'édition que j'ai consultée est cataloguée à la BNF comme étant celle que l'éditeur Cramer a publiée en 1668 à Genève, édition qui fait autorité. L'exemplaire, effectivement daté de 1668, ne portait ni nom d'éditeur ni nom de lieu. Sans doute une contrefaçon.
- <sup>12</sup> *Ibid.* (italiques de Voltaire).
- <sup>13</sup> Comme celle publiée par Garnier en 1878 : voir Œuvres complètes de Voltaire, Paris, Garnier, 1878, XIV : 496.
- <sup>14</sup> Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, sous la direction de Diego Venturino, Oxford, Voltaire Foundation, 2015, XIIIB: 256 (note 60 du chapitre 29). L'éditeur écrit dans cette note que la visite au couvent date de 1720, sans dire sur quoi il se base.
- <sup>15</sup> Fragments de lettres originales de Madame Charlotte-Élisabeth de Bavière, veuve de Monsieur, frère unique de Louis XIV; écrites à S. A. S. le duc Antoine-Ulric de B\*\*\* W\*\*\* [Braunschweig-Wolfenbüttel], et à S. A. R. Madame la princesse de Galles, Caroline, née princesse d'Auspach, de 1715 à 1720, Hambourg et Paris, Maradan, 1788, II: 92. Ces lettres sont traduites de l'allemand. J'ignore auquel des deux destinataires est adressée la lettre citée ici.
- <sup>16</sup> C'est sans doute la raison pour laquelle Serge Bilé, qui a consacré récemment un livre à la Mauresse (*La Mauresse de Moret*, Abidjan, Koffiba Éditions, 2018 : 15) l'attribue erronément à Bussy-Rabutin.
- <sup>17</sup> Anonyme, *Histoire du Palais Royal*, s. l., 1667 : 38. Selon le catalogue de la BNF, l'exemplaire sans lieu d'édition que j'ai consulté à la Bibliothèque nationale est une contrefaçon de l'édition hollandaise parue la même année.
- <sup>18</sup> Histoire amoureuse des Gaules par Bussy Rabutin revue et annotée par m. Paul Boiteau suivie des romans historicosatiriques du XVI<sup>e</sup> siècle recueillis et annotés par m. Ch.-l. Livet, Paris, P. Jannet, 1857, II: 60.
- <sup>19</sup> Mémoires de Mlle de Montpensier petite-fille de Henri IV collationnés sur le manuscrit autographe avec notes biographiques et historiques par A. Chéruel, Paris, Eugène Fasquelle Éditeur, 1810, I : 14.
- Département des manuscrits. Français 4159, f° 87 verso [http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc50551s/ca 19860121]. Cette leçon est reprise dans certaines éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- <sup>21</sup> Luynes, Charles-Philippe d'Albert, duc de, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin Didot, 1860-1865, XV : 304-305.
- <sup>22</sup> C'était déjà en 1866 l'opinion de Sollier dans sa « Notice sur l'ancien couvent de Moret, et sur la religieuse connue sous le nom de la Mauresse », *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes*, Paris, Imprimerie impériale, 1866 : 223-239. Plus récemment, Bernard Caire a fait part de la même perplexité dans un numéro antérieur de la présente revue : « La Mauresse de Moret », *La Revue de Moret et de sa région*, n° 116, 2e trimestre 1990 : 69-77.
- <sup>23</sup> Cérémonie amplement décrite dans les gazettes de l'époque. Voir l'article de Bernard Caire cité à la note précédente.
- <sup>24</sup> Serge Aroles, op. cit., 2021 : 30.
- <sup>25</sup> Voir Adolphe Lecocq, « Notice sur Laurent Bouchet et ses poésies (1618-1695) », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, VI, Chartres, Pétrot-Garnier, 1876 : 289-307.
- <sup>26</sup> Voir Robert Sauzet, *Religion et société à l'époque moderne. Itinéraire de Chartres au Val de Loire*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2012, chapitre 19 : 265-276.
- <sup>27</sup> Ce papier contient, en effet, ce qui pourrait bien être deux rubriques successives d'un dictionnaire, dont l'une consacrée à Marie-Anne. Le « ne » qui seul subsiste de « Anne » est écrit en plus gros caractères que la suite, comme on peut l'attendre d'un titre de rubrique. La rubrique suivante semble pouvoir se déchiffrer comme « [Mad]ame la Princesse fille du connestable de [Montmore]ncy et femme de feu le prince premier prince du Sang », « [Mad]ame la Princesse » étant écrit en plus gros caractères. J'ai moi aussi dû reconstituer un nom propre manquant mais ce qui reste concorde parfaitement à ce qu'on sait de Charlotte-Marguerite, fille du connétable Anne de Montmorency et épouse du prince Henri II de Bourbon Condé, grand-père du grand Condé que nous avons déjà rencontré (le regretté Luc Paylot a dit ici même quelques mots de cette princesse : voir Luc Paylot et Jérôme de Roys, « Jacqueline de Bueil Comtesse de Moret (suite) », *Les Amis de Moret et de sa Région*, n° 242, 2022 : 19). Pourquoi Marie-Anne de France voisine-t-elle avec Charlotte-Marguerite de Montmorency ? Il faudrait en savoir plus de ce qui reste du dictionnaire pour le dire.
- <sup>28</sup> La grande Mademoiseille parlait dans ses *Mémoires* d'un « petit Maure », on parle ici de « deux petites mores »...
- <sup>29</sup> Aroles, *op. cit.*, 2021 : 16. Gigery est l'actuelle ville de Jijel, sur la côte algérienne.
- <sup>30</sup> *Ibid.* : 18.
- <sup>31</sup> *Ibid.* : 33.
- <sup>32</sup> *Ibid.* : 34.
- \* Crédits des illustrations, par ordre d'apparition : La mauresse de Moret : Musée Charles Friry. Le mariage du petit dauphin, Mademoiselle à la Bastille : Musée Carnavalet. La reine Marie Leszczynska : Royal Academy of Arts. Pieces d'archives : d'après Serge Aroles.